

Présidence	:	Mercerat Jean-Paul
Membres	:	Affolter Vincent, Bartlomé Anissa, Bartlomé Anton, Berberat Cédric, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Chapatte Stéphane, Charpié Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Gerber Valentine, Germiquet Fabien, Gugel Murielle, Mathez Bastian, Morand Steve, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Villos Franco, Villos Margaux, Weibel Denis
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
Administrateur des finances	:	Beuchat Charles-André
Excusées	:	Jeanbourquin Naomi, Lauper Ursula
Lieu et début séance	:	Salle communale Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

Bureau du Conseil général

Mercerat Jean-Paul, Président; Chapatte Stéphane, 1er Vice-Président; Morand Steve, 2^{ème} Vice-Président; Weibel Denis et Germiquet Fabien, scrutateurs.

Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Rothenbühler André, Vice-Maire; Blaesi Stève, Braun Monnerat Joëlle, Graber Nadine, Minder Yann et Rothenbühler André, conseillers communaux.

Administration communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint; Beuchat Charles-André, Administrateur des finances.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, ouvre la séance. Il salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et le public. Il salue également Michael Bassin, Secrétaire communal adjoint, en charge du secrétariat du Conseil général, pour qui il s'agit de la première séance.

Le Président se dit heureux d'accueillir tout le monde pour cette deuxième séance de 2020. Six mois se sont écoulés depuis la dernière séance, c'est pourquoi l'ordre du jour est particulièrement fourni. Il se dit heureux que nos institutions soient à même de fonctionner, ceci malgré les mesures imposées. Il rappelle que les élus ont reçu un plan de protection Covid et les remercie de s'y conformer. Il rappelle que les membres du public sont priés de porter un masque et tenus d'inscrire leurs coordonnées. Lorsque les participants à la séance ne peuvent pas garder la distanciation sociale, ils doivent porter un masque.

Le Président informe des absences annoncées de Mmes Naomi Jeanbourquin (PS et sympathisants) et Ursula Lauper (PBD-UDC).

Cette séance a été convoquée selon publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier du 12 août 2020 et par convocations personnelles.

Le Président constate que plus de 15 membres sont présents; le quorum est donc atteint. La séance est légalement constituée et le Président la déclare ouverte.

Le Président rappelle les règles d'usage pour la prise de parole, selon notre règlement.

Il informe que les personnes qui souhaitent que leur nom n'apparaisse pas sur le PV publié sur internet sont priées de le faire savoir maintenant. Personne ne se manifeste.

Il indique que les membres qui souhaitent déposer une intervention parlementaire doivent le faire jusqu'en début de séance. Le Président recueille une question orale et clôt le registre des dépositions.

Il informe que lors des votes à main levée, les élus sont tenus de le faire de manière claire et distincte au moyen de la carte de vote personnelle, ceci afin de faciliter le travail des scrutateurs. A la demande de 5 membres, le vote peut se faire par bulletin secret. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le Bureau du Conseil général lors de sa séance du 6 juillet 2020, qui fait état de 21 points.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2020
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election de deux membres à la Commission scolaire
5. Approuver les comptes 2019
6. Approuver le rapport de gestion 2019 du Conseil communal
7. Approuver le nouveau Règlement concernant le financement spécial « Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron »
8. Approuver le nouveau Règlement concernant le financement spécial « Soutien aux projets culturels »
9. Approuver le nouveau Règlement concernant les émoluments
10. Approuver le Règlement de la Crèche Au P'tit Château
11. Approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan
12. Abroger le Règlement concernant le financement spécial relatif au Tour de Romandie
13. Réponse à la motion 2020 / 01, Liste libre « Catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire »
14. Réponse au postulat 2019 / 01 (ancienne motion transformée), Liste libre « Il faut améliorer l'information à Valbirse »
15. Réponse au postulat 2019 / 02 (ancienne motion transformée), PLR et sympathisants « Savoir comment voter »
16. Réponse du Conseil communal à la pétition « Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse »
17. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
18. Rapport de la Commission scolaire
19. Informations du Conseil communal
20. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
21. Questions orales

Le Président rappelle que, conformément à l'article 20, l'ordre du jour ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue. Aucune modification n'est demandée.

Le Président procède à l'appel, de manière orale comme le stipule le plan de protection Covid. 28 personnes sont présentes, deux sont excusées.

DECISION : La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et envoyé aux élus.

2. Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2020

01.0351 Procès-verbaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si des modifications sont demandées quant au procès-verbal du 27 janvier 2020. Tel n'est pas le cas.

DECISION : Le procès-verbal du 27 janvier 2020 est accepté tel que soumis, par 27 voix.

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si des représentants de groupes souhaitent lire une déclaration. Tel n'est pas le cas.

4. Election de deux membres à la Commission scolaire

01.0335 Démissions, élections complémentaires - Commission scolaire

M. Jean-Paul Mercerat, Président, indique que deux postes sont à pourvoir à la Commission scolaire suite aux démissions de M. Serge Monnerat (PS et sympathisants) au 31 décembre 2019 et de Mme Patricia Salerno (Liste libre) au 31 juillet 2020. Cette élection se fera en deux étapes, d'abord le siège en remplacement de M. Serge Monnerat, puis le siège en remplacement de Mme Patricia Salerno. L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le Président indique avoir reçu trois candidatures, une du PLR, une du PS, une de la Liste libre. Le Président demande aux chefs de groupe de présenter leurs candidats pour le premier siège.

M. José Diaz, PS et sympathisants, présente la candidature de Mme Françoise Girod pour le PS et sympathisants. Habitante de Pontenet, maman de trois adolescents, elle a déjà officié pendant dix ans à la Commission scolaire de Pontenet et serait heureuse de pouvoir s'investir à nouveau.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande s'il y a d'autres candidatures. Tel n'est pas le cas. Le Président passe au vote.

DECISION : Mme Françoise Girod (PS et sympathisants) est élue à la Commission scolaire, à l'unanimité.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe à la deuxième élection et donne la parole aux chefs de groupes.

M. Daniel Salzmann, Liste libre, présente la candidature de M. João Dias de Campos. En vertu du règlement sur les commissions communales, article 1 al. 2, la Liste libre estime que le siège de Mme Patricia Salerno doit revenir à un représentant de son groupe afin de respecter une

représentation proportionnelle au résultat des dernières élections. M. João Dias de Campos a déjà fait partie de la Commission scolaire durant deux ans lors de la dernière législature. M. João Dias de Campos souhaite amener ses compétences, techniques notamment.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande s'il y a d'autres candidats.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, annonce la candidature de Mme Emy Mérillat. Il dit que compte tenu des forces en présence au Conseil général et en suivant le règlement à la lettre, la Liste libre a droit à 1.6 siège et le PLR à 1.4 siège. Durant cette première partie de législature, la Liste libre a bénéficié de 2 sièges à la Commission scolaire pour un droit de 1.6. Écart en sa faveur: 0.4. De son côté, le groupe PLR et sympathisants a bénéficié de 1 siège à la Commission scolaire pour un droit de 1.4. Écart en sa défaveur: -0.4. Dans l'hypothèse d'une élection de la candidate PLR et de la candidate PS, au détriment du candidat de la Liste libre, l'écart passerait en défaveur de la Liste libre à raison de 0.6 et en faveur du PLR à hauteur de 0.6. Analyse des écarts: $0.6 - 0.4 = 0.2$ en défaveur de la Liste libre. Ces quelques chiffres pour relativiser le règlement en question.

M. Nicolas Curty présente Mme Emy Mérillat, qui est une enfant du canton de Vaud. Née en 1982, elle est arrivée à Malleray en 2012. Mariée et maman de deux enfants de 7 et 5 ans, elle est en outre titulaire du brevet fédéral en œnologie et actuellement caviste au domaine de la Grillette à Cressier. Ses qualités personnelles la prédisposent tout naturellement à s'intéresser à la gestion de l'école primaire et à s'investir pour la communauté.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe à l'élection.

DECISION : M. João Dias de Campos (Liste libre) est élu à la Commission scolaire, avec 17 voix contre 10 voix pour Mme Emy Mérillat (PLR et sympathisants).

5. Approuver les comptes 2019

08.0131 Comptes annuels - Comptes 2019

Jean-Paul Mercerat, Président, passe la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

Jacques-Henri Jufer, Maire, remercie M. Charles-André Beuchat, Administrateur des finances, pour le travail complet qu'il a fourni. Le Maire indique que la fiduciaire propose l'adoption des comptes. Le Maire parle d'une année exceptionnelle et souligne les bonnes surprises en ce qui concerne les rentrées fiscales. S'agissant du détournement d'argent, il donnera des informations au point 19.

Il passe ensuite en revue les comptes 2019 en donnant des explications sur les différences significatives par rapport au budget 2019. Pour ce faire, il s'appuie sur une présentation PowerPoint. L'excédent positif se monte à fr. 771'860.17. L'amélioration par rapport au budget s'élève donc à fr. 1'236'598.87.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

M. Franco Vilozz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, indique que la lecture des comptes 2019 et du rapport qui les accompagnent ont occupé la CGS lors de sa séance du 10 août dernier. M. Charles-André Beuchat, responsable des finances, y a également participé. La CGS a pu lui poser moult questions ; les réponses ont satisfait les membres de la

commission. Cette dernière tient à remercier M. Beuchat pour sa disponibilité, pour la qualité de son travail et pour la clarté de ses réponses. La lecture des comptes d'une commune de la taille de Valbirse est un exercice compliqué pour des non-professionnels ; le soutien de M. Beuchat est dès lors plus que le bienvenu. Il est indispensable.

Revenons aux comptes ; ceux-ci bouclent avec un excédent de revenus de plus de fr. 770'000 versé dans le compte (réserve de politique financière) ; ce résultat représente une amélioration de plus de fr. 1'200'000 par rapport au budget. La CGS relève au passage que les résultats des 4 comptes spéciaux (service du feu, alimentation en eau, traitement des eaux usées et gestion des déchets) bouclent tous positivement. La CGS a certes constaté que plus de fr. 3'300'000 ont été investis dans des projets pas encore bouclés financièrement, n'entraînant dès lors pas d'amortissements qui auraient réduit cet excédent de recettes. Cette ombre au tableau mise à part, la CGS prend acte que les comptes 2019 sont bons, très bons même et il faut accepter, apprécier et même se réjouir de cette bonne nouvelle par les temps qui courent.

Une dernière remarque au sujet du détournement de fonds qui a fait la une des journaux ; la CGS a pris connaissance des mesures qui ont été instaurées suite à ces agissements. Compte tenu de la procédure pénale en cours, la CGS n'entamera pour le moment aucune autre démarche auprès de l'administration communale.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Franco Viloz et demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, fait cette déclaration : « Merci à M. le Maire et à M. Beuchat pour le travail réalisé, le rapport est clair, sa structure et les explications permettent à des personnes non-spécialistes de la comptabilité communale de comprendre beaucoup de tenants et aboutissants. Mais pas tous. Suite à la lecture de ces comptes, voici des questions sur deux sujets:

1. Indicateurs financiers. Je constate que des indicateurs, qui m'ont l'air pertinents, ont été mis en place, ce qui est une très bonne chose, avec une analyse sur plusieurs années. Mais je trouve très surprenant qu'il n'y ait pas d'objectifs en lien avec ces indicateurs. Indicateurs et objectifs devraient être, à mon avis, le cockpit de la gestion financière de la commune. Mes questions sont donc les suivantes : Est-il prévu de fixer des objectifs précis en lien avec ces indicateurs? Si oui, qui définit ces objectifs, et comment sont-ils validés et comment sont-ils suivis ensuite?

2. Équilibre des comptes de financement spéciaux. Je constate que le résultat des 4 comptes de financement spéciaux, qui sont autofinancés, sont presque systématiquement positifs. Par une simple règle de 3 entre le bilan fin 2019 et le budget 2020, le bilan des différents comptes représente:

- Alimentation en eau : fr. 338'000 pour un budget de fr. 1'176'000, ce qui représente presque 3 mois de budget
- Traitement des eaux usées, plus de 7 mois de budget
- Gestion des déchets, plus de 11 mois de budget
- Service du feu, il fait encore plus malgré les réserves déjà faites pour le financement des investissements à venir.

Dans la situation actuelle, les comptes de financement spéciaux sont donc pourvoyeurs de cash à la hauteur de fr. 1'520'000 et représentent comme une avance faite par les citoyens de Valbirse à la commune. Mes questions sont donc les suivantes: Y-a-t-il une raison voulue de cette situation, ou est-elle simplement le fait de prévisions budgétaires régulièrement pessimistes? Est-ce que les comptes de financement spéciaux ne devraient pas avoir pour objectif d'être à zéro au bilan? Le cas échéant, ne faudrait-il pas, au plus vite, alléger les taxes de nos concitoyens pour arriver à un équilibre du bilan de ces comptes? »

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que les indicateurs financiers font partie du canevas de l'OACOT. Pour répondre à la question de M. Jacques Schnyder, le Conseil communal n'a pas fixé d'objectifs par rapport à ces indicateurs. Selon le Maire, il faut connaître la volonté du Conseil général. Si on se fixait un endettement net par habitant, on se retrouverait en porte-à-faux avec le projet des écoles. Ou on anticipe, sachant que pour les écoles on aura besoin de temps, et on intègre dans notre plan en disant qu'il s'agit de la limite à ne pas dépasser. Ces indicateurs sont une base, mais malheureusement sous-utilisés car souvent très techniques.

Concernant les financements spéciaux, ils bouclent effectivement bien et la remarque est pertinente. Mais il faut détacher un cas sur les quatre, celui du service du feu. Ces dernières années il y a eu des reliquats positifs tout en attribuant un montant pour les investissements à futur. Actuellement, pour la taxe d'exemption, on a un taux de 4% avec un plafond à fr. 450. On ne peut pas aller au-delà de ces fr. 450 fixés par le canton, mais on pourrait baisser les 4% à 3,5% ou 3%. Nous en discuterons lors de l'établissement du budget 2021. Sans oublier d'en discuter avec les pompiers pour connaître leurs besoins.

Pour l'alimentation en eau et les eaux usées, le réseau mérite passablement d'assainissements. Nous avons des fonds d'équilibre de la tâche qui sont bien, mais nous savons qu'il y a des investissements à faire. Nous pourrions baisser les taxes, mais par contre nous devrions les augmenter à nouveau à un moment donné. Il faut établir le catalogue de ce qui est nécessaire d'entreprendre avant d'éventuellement penser à baisser ces taxes. Pour les déchets, il y a un projet de déchetterie communale, et il faudra pouvoir la financer.

D'une manière générale, nous ne pouvons pas nous permettre de n'avoir aucune année de réserve. Si une année nous sommes en découvert dans le financement, nous devons rédiger des rapports pour expliquer la situation. Nous prenons note des remarques et nous les analyserons, avec les responsables de ces tâches autofinancées au sein du Conseil communal.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande à M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, s'il est satisfait des réponses.

M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants, se dit satisfait.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande s'il y a d'autres questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations.

DECISION : Les comptes communaux 2019 sont approuvés, tels que présentés, à l'unanimité.

6. Approuver le rapport de gestion 2019 du Conseil communal

01.0400 Conseil communal

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, se tient à disposition en cas de question sur le rapport.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande s'il y a des questions.

Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC, dit que son groupe se questionne concernant la phrase figurant dans le rapport de gestion à la page 6 : 'Des problématiques de financement pour une prise en charge des situations concernées a été au centre des discussions. Malgré l'inflexibilité des autorités de Moutier, la Commune de Valbirse a adopté une position permettant d'éviter un long et infructueux conflit, et elle a donné au SSCO les moyens d'assumer la grande charge de travail à venir pour 2020'.

Pourquoi la Commune de Moutier a-t-elle reçu l'argent et a refusé de le restituer alors qu'il était convenu que la Commune de Valbirse reprenne les communes de la Couronne prévôtise ? A combien se monte l'avance que la Commune de Valbirse a faite suite à l'inflexibilité de la Commune de Moutier ? Même si l'année prochaine le Service social de Valbirse recevra plus, suite à l'augmentation des dossiers à traiter, la somme avancée sera-t-elle perçue ? A ce jour, existe-t-il une reconnaissance de créance de la Ville de Moutier envers la Commune de Valbirse ? Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'une facture va être envoyée ou un acte de reconnaissance de dette va être signé par la Commune ?

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC, et demande qui peut fournir les réponses au sein du Conseil communal.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, propose que les réponses soient données par M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal.

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal, ne connaît pas le montant exact de tête. Il indique qu'il s'agit d'une avance faite par le canton sur la dotation de l'année précédente pour éviter que la Commune fasse la banque. A sa connaissance, il n'y a pas de reconnaissance de créance établie avec la Commune de Moutier, qui a opposé une fin de non-recevoir. La Commune de Moutier ne voulait pas entrer en matière pour que cette avance de trésorerie nous soit versée et, ce, d'après eux, avec l'assentiment soit de la Direction de la santé publique soit de l'Office des mineurs.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, précise les différences d'interprétations entre Moutier et Valbirse. En 2019 Moutier a reçu de l'argent qu'elle disait pour l'année en cours, et nous disions que c'était pour l'année à futur. Dans les comptes, nous avons une année de retard de cash mais cela ne va pas péjorer nos comptes. Nous ferons la banque une année de plus.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer, Maire, et demande à Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC, si elle est satisfaite des réponses apportées.

M. Anissa Bartlomé, PBD-UDC, se dit partiellement satisfaite parce que la facture reste ouverte et se demande comment cela va se passer.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique qu'il ne s'agit pas d'une facture. C'est en termes d'avance, de trésorerie, pas de charges. Ce cas a été vu avec le canton, et cette solution a été admise. C'est plus une affaire politique que financière.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, résume en disant que cette façon de faire ne péjore pas les comptes mais que la Commune de Valbirse fait la banque une année.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande s'il y a d'autres questions sur ce rapport de gestion. Il constate que tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations.

DECISION : Le rapport de gestion 2019 du Conseil communal est approuvé à l'unanimité.

7. Approuver le nouveau Règlement concernant le financement spécial «Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron»

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, parle d'un toilettage par rapport au règlement originel de Bévillard, qui était à l'époque la commune-siège du corps des sapeurs-pompiers Moron. Le Maire fait savoir qu'on lui a fait remarquer, à juste titre, que le solde indiqué est celui du 1^{er} janvier 2019 et non du 1^{er} janvier 2020. Il propose de changer et de mettre 31 décembre 2019 ou 1^{er} janvier 2020 et de corriger à fr. 182'453.60, soit fr. 20'000 de plus. Le Maire précise que ce règlement ne concerne pas l'équilibre de la tâche mais permet de financer à futur les investissements au niveau du corps des sapeurs-pompiers Moron, dont la commune de Champoz est aussi membre.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre les délibérations. Il demande au Conseil communal si la remarque de M. Jacques-Henri Jufer, Maire, est une proposition de changement.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, ne sait pas si le changement peut être voté ainsi ou s'il doit passer par un amendement du Conseil général.

M. Franco Villoz, Liste libre, propose de faire un parallèle avec le règlement suivant concernant le financement spécial « Soutien aux projets culturels » et, donc, de prendre le montant au 31 décembre 2019.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, redemande à M. Jufer le montant exact à faire voter.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique qu'il s'agit de fr. 182'453.60.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, prend en compte la proposition de modification de l'article 2, al.1 : « Le financement spécial est constitué au 1^{er} janvier 2020 d'un montant de fr. 182'453.60 ». Cette modification est soumise au vote.

DECISION : La modification de l'article 2, al. 1 est acceptée à l'unanimité.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, clôt les délibérations. Il passe au vote du règlement.

DECISION : Le Règlement concernant le financement spécial "Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron", avec la modification adoptée, est approuvé à l'unanimité.

8. Approuver le nouveau Règlement concernant le financement spécial «Soutien aux projets culturels»

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique qu'il s'agit d'une reprise du règlement originel de Bévilard. Ce fonds avait été constitué à la suite du versement d'un legs assez important. Il permet de financer des projets culturels et le Conseil communal est compétent pour prélever dedans. La dépense est inscrite au niveau des comptes et, à la fin de l'année, le Conseil communal décide si elle est prise sur le compte de l'année ou sur ce financement spécial.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt les délibérations. Le Président passe au vote.

DECISION : Le nouveau Règlement concernant le financement spécial « Soutien aux projets culturels » est approuvé à l'unanimité.

9. Approuver le nouveau Règlement concernant les émoluments

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que la Commune utilise, depuis la fusion, l'ancien règlement de Malleray. En cas d'acceptation de ce règlement, le Conseil communal devra encore édicter un règlement sur les émoluments pour fixer les émoluments I et II, les débours, les photocopies, les indemnités par kilomètre et la taxe des chiens pour laquelle le Conseil communal est compétent dans la fourchette inscrite dans le règlement. Le Maire se tient à disposition pour toute question.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. La discussion est ouverte.

M. Franco Villoz, Liste libre, s'interroge sur la mention d'un émolument III dans le règlement alors qu'il n'en est pas fait mention dans le rapport du Conseil communal. Est-ce une faute de frappe ou existe-t-il un émolument III ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, pense qu'il s'agit d'une coquille puisque le règlement s'appuie sur un règlement-type du canton. Y a-t-il un troisième tarif ?

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal, indique qu'il existe cette notion d'émolument III. Il s'applique lors de collaborations avec des communes voisines lorsqu'elles nous demandent, par exemple, de mettre à disposition un homme avec une machine.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, constate que le règlement ne comporte donc pas d'erreur. Il clôt les délibérations.

DECISION : Le Règlement concernant les émoluments est approuvé à l'unanimité.

10. Approuver le Règlement de la Crèche Au P'tit Château

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, indique que le règlement de la Crèche Au P'tit Château est remis au goût du jour en tenant compte du nouveau système des bons de garde. Ce règlement servira également de base aux nouveaux contrats entre les parents et la crèche.

Mme Joëlle Braun Monnerat en profite pour donner quelques brèves informations au sujet des bons de garde. Ils ont été mis en place dans notre commune début août 2020. Le Conseil communal n'a pas souhaité continger le nombre de ces bons. Dans ce système, les parents qui ont besoin d'une prise en charge subventionnée en garderie ou chez une famille d'accueil reçoivent de leur commune un bon dont le montant varie en fonction du revenu, de la fortune et de la taille de la famille. Les parents remplissent une demande d'obtention via l'application KiBon ; l'information est ensuite relayée à l'administration communale pour le traitement des données et l'octroi ou non du bon. Une des grandes nouveautés par rapport à l'ancien système est que les parents peuvent faire valoir leur bon dans n'importe quelle structure d'accueil du canton de Berne, qu'elle soit publique ou privée. Ce choix va probablement créer une forme de concurrence entre les structures d'accueil. La Commune avait prévu une séance d'information pour les parents, qui a malheureusement dû être annulée en raison du Covid. Le canton nous avait mis à disposition une petite vidéo explicative que vous pouvez trouver sur le site internet de la Commune.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

M. Fabien Germiquet, Liste libre, propose trois modifications :

Art.3 al.1

Il est proposé d'enlever "sous réserve de la date d'arrivée des inscriptions sur la liste d'attente". Nous trouvons cette partie de la phrase contradictoire avec la précédente.

Art.7 al. 2

Le temps de présence quotidienne d'un enfant est limité à 9 heures consécutives. Nous trouvons cela peu, en pensant que si on travaille 8 heures par jour à Sonceboz, avec les déplacements et la pause de midi, on se retrouve déjà à 9h. Nous proposons de mettre 10 heures pour que cela ne soit pas excessif en termes d'heures.

Art.18 al. 2

Concernant la phrase « Toute journée inscrite sera facturée, sauf pour les cas de maladie ou de force majeure », nous proposons, pour éviter tout abus, de rajouter "avec certificat médical" après maladie.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Fabien Germiquet et donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale.

Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, répond que par rapport à l'article 3, il faut savoir que dans la pratique de la crèche, les enfants de Valbirse ont toujours la priorité et cela continuera ainsi. Cela dit, il faut tenir compte de plusieurs critères d'admission à la crèche. La directrice doit faire appel à son bon sens et se référer aux entretiens qu'elle a avec les parents. Il y a aussi des critères d'urgence, des enfants sont en détresse, des médecins ou des pédiatres demandent des placements d'un enfant malade ou lors d'une situation difficile. Il y a

aussi les regroupements familiaux ; un petit frère ou une petite soeur a la priorité par rapport à d'autres enfants. Enfin, il y a les placements des services sociaux, qui font des demandes assez urgentes.

Mme Joëlle Braun Monnerat indique que cette phrase a été débattue au Conseil communal et qu'il faut avoir en tête que nous sommes dans le système des bons de garde et que nous avons besoin des enfants des autres communes pour remplir notre crèche, surtout qu'on observera certainement un tourisme de crèche où les parents choisiront la structure qui leur convient le mieux. Il ne faudrait pas que ce soit réhibitoire pour les parents des autres communes si systématiquement les enfants de Valbirse passent avant. Mais Mme Joëlle Braun Monnerat rappelle que la directrice va faire tout son possible pour qu'un enfant de Valbirse ait une place rapidement dans la crèche.

Pour l'article 7, nous nous sommes basés sur l'ordonnance cantonale sur les prestations d'insertion sociale. Il s'agit d'une disposition importante pour la facturation. De plus, en discutant avec les éducatrices et la direction de la crèche, ce temps de 9h a été adopté aussi en fonction des enfants car il est recommandé, dans la profession, de ne pas mettre un enfant trop longtemps à la crèche. Mais nous pouvons aussi vivre avec 10h dans le règlement. Il faut savoir que si c'est 9h et qu'un parent a un problème sur la route et avertit, il ne sera pas sanctionné. Il y a donc le règlement et la réalité du terrain, avec une certaine flexibilité.

Pour l'article 18, nous avons toujours remboursé les cas de maladie sur certificat médical. Nous sommes une des rares crèches qui ne facture pas les cas de maladie avec certificat. Nous pouvons sans souci ajouter la mention du certificat médical.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, pour ces explications. Il demande si d'autres modifications sont proposées. Tel n'est pas le cas. Le Président procède au vote des modifications.

DECISION : La modification de l'article 3 al.1, avec la phrase « Les enfants sont admis dès l'âge de 3 mois et jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire. Les enfants domiciliés à Valbirse ont la priorité sur la liste d'attente », est acceptée par 11 voix contre 10.

DECISION : La modification de l'article 7 al.2, avec la phrase « Le temps de présence quotidienne d'un enfant est limité à 10 heures consécutives », est acceptée par 13 voix contre 8.

DECISION : La modification de l'article 18 al.2, avec la phrase « Toute journée inscrite sera facturée, sauf pour les cas de maladie avec certificat médical ou de force majeure », est acceptée par 22 voix contre 4.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande s'il y a encore des demandes de modifications. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations. Il met le règlement au vote.

DECISION : Le règlement de la crèche Au P'tit Château, avec les modifications adoptées, est approuvé à l'unanimité.

11. Approuver la modification du Règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan

07.0381 Centre régional de compétence à Tramelan

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. André Rothenbühler, conseiller communal.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, informe que lors du dernier Conseil général, le législatif a accepté que l'organe de conduite intercommunal en cas de catastrophe – qui s'appelle désormais Organe de conduite régional – soit transféré de la responsabilité du Centre de compétences régional et de protection civile à l'association Jura bernois.Bienne. Comme le règlement mentionnait encore cet organe de conduite, cette modification consiste à le rayer chaque fois qu'il y est noté.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie André Rothenbühler. Il demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

M. Daniel Salzmännli, Liste libre, constate que l'annexe 3 fait encore mention des communes de Malleray, Bévillard et Pontenet.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, indique que ces mentions sont fausses mais que cela concerne le syndicat. Il propose que l'information soit transmise au syndicat.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, voit mal Valbirse remettre en question toute la procédure alors que moult communes ont accepté ce règlement. Il souhaite que l'information soit transmise au syndicat.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, précise que les annexes ne font pas partie des approbations. Il propose que le Conseil communal demande au syndicat de mettre à jour ses annexes.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, constate qu'il n'y a pas d'autres remarques et clôt les délibérations pour passer au vote.

DECISION : La modification du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan est approuvée à l'unanimité.

12. Abroger le Règlement concernant le financement spécial relatif au Tour de Romandie

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique qu'il s'agit d'un ancien règlement de Malleray qui avait été repris lors de la fusion. Le Tour de Romandie a fait escale chez nous à l'époque, mais ce règlement n'a aujourd'hui plus sa raison d'être, d'autant plus que le fonds est à zéro.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt les délibérations. Le Président passe au vote.

DECISION : L'abrogation du règlement concernant le financement spécial relatif au Tour de Romandie est approuvée par 27 voix.

13. Réponse à la motion 2020 / 01, Liste libre «Catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire»

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Ismaël Mohni, conseiller communal.

Ismaël Mohni, conseiller communal, lit la réponse du Conseil communal à cette motion.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Ismaël Mohni et donne la parole à M. João Dias de Campos, Liste libre.

M. João Dias de Campos, Liste libre, indique que son groupe a pris connaissance de la réponse du Conseil communal à la motion et le remercie. Le groupe se dit partiellement satisfait par les mesures proposées car la rue du Pont n'a pas été intégrée dans le catalogue de mesures. Celles-ci peuvent donc encore être améliorées. Dans le futur, dans le plan global de sécurité, il apparaît impératif au groupe que toutes les mesures proposées dans la réponse soient définitivement réalisées. La Liste libre accepte la proposition du Conseil communal de transformer la motion en postulat et propose de l'accepter.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. João Dias de Campos et demande s'il y a d'autres remarques. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations.

DECISION : Le postulat « Catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire » est approuvé à l'unanimité.

14. Réponse au postulat 2019 / 01 (ancienne motion transformée), Liste libre «Il faut améliorer l'information à Valbirse»

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, précise que la communication est importante aux yeux du Conseil communal. S'il n'a pas toujours été bon par le passé, l'exécutif essaie de s'améliorer. L'engagement de M. Michael Bassin, professionnel en matière de communication, nous aidera. Nous sommes en train de travailler avec lui et avec M. Thierry Lenweiler en ce sens. Nous avons déjà lancé une Newsletter, qui occasionne peu de frais. C'est un premier pas. Nous devons encore définir qui donne les informations et qui les approuve, mais le moyen de communiquer est là. Ensuite il y aura la rédaction d'un journal d'information périodique sous forme électronique prioritairement. Des exemplaires papier pourront être remis aux personnes qui le souhaitent. L'idée n'est pas de distribuer d'office ce journal en tout ménage, ceci pour éviter des coûts inutiles et pour des questions d'écologie. Nous sommes en train de chiffrer ces coûts et nous les intégrerons dans le budget 2021.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, passe la parole à Mme Géraldine Doriot, Liste libre.

Mme Géraldine Doriot, Liste libre, indique que les membres de la Liste libre ont pris connaissance du rapport du Conseil communal relatif au postulat. Les membres sont entièrement satisfaits des propositions émises par le Conseil communal et ils encouragent ce dernier à demander les offres mentionnées dans ledit rapport.

Parallèlement, les membres de la Liste libre félicitent le Conseil communal et l'administration pour leur réactivité à modifier la transmission des informations et les remercie. La Liste libre tient également à souligner le choix d'offrir la possibilité aux citoyens et citoyennes d'accéder à ces mêmes informations en s'inscrivant à la lettre de nouvelles. La Liste libre recommande l'adoption du postulat.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Géraldine Doriot, Liste libre, et demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Tel n'est pas le cas, le Président clôt les délibérations et passe au vote.

DECISION : Le postulat « Il faut améliorer l'information à Valbirse » est approuvé à l'unanimité.

15. Réponse au postulat 2019 / 02 (ancienne motion transformée), PLR et sympathisants «Savoir comment voter»

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que cet aide-mémoire sera déjà rédigé pour l'élection complémentaire du 27 septembre mais que tous les éléments – ce qu'est une élection à la proportionnelle par exemple - ne seront pas donnés. L'idée est de mettre un aide-mémoire selon l'élection. Pour les élections fédérales et cantonales il y a des guides officiels. On pourra en discuter le cas échéant, mais on se concentrera sur les objets communaux. Si cela peut encourager les citoyens à voter, faisons-le.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer et donne la parole à M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants, se dit satisfait.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, demande si d'autres personnes souhaitent s'exprimer. Tel n'est pas le cas. Il clôt les délibérations et passe au vote.

DECISION : Le postulat « Savoir comment voter » est approuvé à l'unanimité.

16. Réponse du Conseil communal à la pétition «Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse»

01.0261 Initiatives, référendums, légalisation de signatures

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, résume en disant qu'une des tâches du Conseil communal est de veiller au respect des procédures, indépendamment du dossier présenté. Il s'agit de veiller au respect de la légalité, mais aussi de veiller à l'égalité de traitement. Dans le cas présent, la procédure est en cours. Une fois le dossier préavisé par les instances cantonales, il sera publié en dépôt public durant 30 jours, durant lesquels les citoyens pourront formuler leurs oppositions. Celles-ci seront traitées. C'est seulement après le dépôt public et le traitement des oppositions que le dossier sera soumis au Conseil général. Ce sera au Conseil général d'accepter ou de refuser le dossier. C'est seulement à ce moment-là qu'un référendum pourra être lancé contre la décision prise par le législatif. On ne peut pas déposer un référendum avant une décision. Le Conseil communal renonce à formuler une recommandation, car il n'est pas compétent pour traiter cette pétition.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie le Maire et demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il ouvre la discussion. Personne ne demande la parole. Le Président clôt les délibérations. Le Président propose de faire approuver la réponse du Conseil communal, qui sera ensuite transmise aux pétitionnaires comme le veut le règlement d'organisation.

DECISION : La réponse du Conseil communal à la pétition « Non à la carrière Pierre de la Paix à Valbirse » est approuvée à l'unanimité.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, demande la parole. Il relève que le législatif a approuvé la suggestion du Conseil communal mais qu'il revient maintenant au Conseil général de fournir une réponse aux pétitionnaires (soit y donner suite tout ou partie soit la déclarer irrecevable). Au prochain Conseil général, ce point devra être à l'ordre du jour avec une proposition du Conseil général. Le Conseil communal a jugé que ce n'était pas à lui de fournir la réponse, car la compétence d'approuver ou non le plan d'affectation est du Conseil général. Là vous prenez acte qu'on vous transmet la patate chaude, mais maintenant c'est à vous de la cuire.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. André Rothenbühler, conseiller communal, pour cette intervention.

M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants, demande la parole. Il relève qu'avant de cuire la patate chaude, il faut la peler. Selon lui, cette tâche reviendra au Bureau du Conseil général. Et il y a aura un travail formel à faire, c'est-à-dire de vérifier la validité des signatures puisque, selon la réponse du Conseil communal, on ne sait pas si des mêmes personnes ont signé sur papier et online.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, ne pense pas qu'il faille vérifier la validité de toutes les signatures dans la mesure où il n'y a pas de contrôle des signatures dans le cas d'une pétition. Il n'y a d'ailleurs pas de limite au niveau des signatures pour une pétition. Le Président prend acte que le Bureau du Conseil général se penchera sur cette réponse et, que, lors d'une prochaine séance, il viendra avec une proposition de réponse. Selon le Président, la réponse du Maire a été claire et la décision par rapport à la pétition sera prise par le Conseil général lorsque le plan d'affectation sera soumis à ce Conseil.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, demande la parole. Il observe que, sur le texte de la pétition, il est écrit que c'est un référendum contre le plan de quartier. Un référendum ne peut pas être lancé contre une décision qui n'a pas encore été prise.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, clôt ce point.

17. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Stéphane Chapatte, membre de la Commission de gestion et de surveillance.

M. Stéphane Chapatte, membre de la Commission de gestion et de surveillance, fait cette déclaration : « Des membres de la commission se sont penchés sur l'inventaire des bâtiments propriété de la Commune mixte de Valbirse et une attention particulière a été portée sur les contrats de location dans lesquels la Commune joue le rôle de bailleur. Une première séance a permis aux membres de prendre connaissance des documents mis à disposition par l'administration communale. Il s'agissait des contrats de location et de fermage et, si ceux-ci faisaient défaut, des copies de factures adressées aux locataires ou fermiers.

Les membres de la commission ont constaté que :

- Les numéros de parcelles affermées ne sont pas à jour suite au remaniement parcellaire
- La plupart des contrats n'ont pas été mis à jour suite à la fusion ; nous avons constaté des corrections et des annotations effectuées à main et des absences de date
- Tous les baux n'ont pas de contrats.

L'impression générale qui se dégage de ce contrôle est que la gestion des contrats de location et d'affermage manque de rigueur et de professionnalisme.

Une deuxième séance a réuni des membres de la commission et des représentants de la commune afin d'une part de discuter des bâtiments en propriété de la commune et d'autre part pour partager et transmettre aux représentants de la commune les impressions des membres de la commission au sujet des contrats de location. La CGS constate qu'une liste sous forme de fichier Access existe pour et comme inventaire des immeubles de la commune. Cette liste contient les patrimoines administratif et financier. Cette liste contient quelques 600 parcelles, elle est mise à jour et est à jour. La question du planning des entretiens et des investissements aux bâtiments a été abordée. Un architecte a établi un état des lieux des différents bâtiments, cette liste contient aussi les entretiens et investissements à entreprendre. En s'appuyant sur ce rapport, une priorisation des travaux à effectuer permettrait d'avoir un fil rouge des investissements futurs.

Ce fil rouge devrait être porté à la connaissance du CG et de la population de Valbirse ; il permettrait d'établir un calendrier des investissements prévisibles.

Ce calendrier doit être disponible et connu avant de décider du sort de l'important projet des écoles, la CGS invite le CC à tout mettre sur la table, à jouer le jeu de la transparence au niveau de la situation des immeubles de Valbirse, à orienter sur le futur et à expliquer les enjeux notamment pour la piscine, le bâtiment des pompiers et de la PC, l'ancienne ferme Heimann et les parcelles à bâtir. Au sujet de ces dernières la CGS invite le CC à étudier la possibilité de vendre rapidement une partie des terrains et il ne partage pas l'avis du CC que ces terrains restent au chaud tant que d'autres promoteurs construisent et doivent vendre. M. Stéphane Chapatte précise que la CGS ne dit pas que la commune doit vendre des immeubles ou des parcelles mais bien d'étudier la possibilité de le faire. On ne va pas un jour vendre l'école ou la salle communale.

Le bâtiment de la piscine inquiète fortement la CGS qui a détecté un immobilisme de la part des autorités communales, les investissements ne sont pas réalisés et la commission de piscine n'est plus convoquée. La perspective de mise en place d'une SA avec les communes avoisinantes explique ce blocage tactique, mais le temps passe et la reprise des investissements est clairement nécessaire, ainsi qu'un retour à une gestion décisionnelle par la commission de la piscine.»

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Stéphane Chapatte et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas et il clôt ce point.

18. Rapport de la Commission scolaire

01.0501 Commissions permanentes

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire.

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, fait cette déclaration : «C'est une vérité de La Palice de redire que nous vivons une période spéciale avec cette pandémie. Un peu changer les habitudes nous fait aussi avancer et découvrir d'autres opportunités. Depuis ce printemps, nous avons eu quelques mois d'enseignement à distance mis en place par les enseignants de Valbirse sous l'impulsion de la direction. Un grand merci à chacune et chacun pour la flexibilité dans cette nouvelle forme d'instruction. Nous sommes toutefois tous heureux d'avoir pu retrouver l'enseignement présentiel pour les dernières semaines, tout en ayant à l'esprit que cette pandémie reste comme une épée de Damoclès sur nos têtes. Tout est actuellement mis en œuvre au sein de l'école pour que les plans de protection et autres directives du canton soient appliqués.

A la fin de l'année scolaire, nous avons pris note du départ à la retraite de Mesdames Josée Lüthi et Danielle Erard, après respectivement 41 et 37 ans d'enseignement. Au niveau des départs, je vous informe également que Mme Mélanie Geiser a choisi d'orienter sa carrière professionnelle vers une autre activité, après 19 ans d'enseignement. Bon vent à ces trois personnes et un grand merci pour votre travail.

Je peux également vous communiquer que les retraitées sont remplacées par deux nouvelles enseignantes : Mme Léa Queloz et Mme Jessica Gerber. Je leur souhaite officiellement la bienvenue depuis cette tribune.

Nous avons nommé ce soir deux nouveaux membres à la Commission d'école et nous serons dorénavant à nouveau au complet, ce qui n'est pas plus mal. J'invite le responsable du groupe socialiste à me communiquer les coordonnées de Mme Françoise Girod à la fin de cette séance afin que je puisse l'inviter à la prochaine séance de Commission d'école qui aura lieu demain. Pour João Dias de Campos, je te prie de prendre note qu'une séance a lieu demain à 19h à Pontenet, les documents usuels te parviendront ce soir. »

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Marc Utermann et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas, les délibérations sont closes.

19. Informations du Conseil communal

01.0400 Conseil communal

M. Jean-Paul Mercerat, Président, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire, pour trois informations.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, informe au sujet du détournement d'argent. Il indique que, comme noté dans le rapport sur les comptes 2019, la Commune mixte de Valbirse a fait l'objet de détournements de fonds de la part d'une employée indélicat. La somme soustraite totalise

un peu plus de fr. 42'000 pour des faits remontant à l'année 2018; dans le détail fr. 6'580 en 2018, fr. 26'430 en 2019 et fr. 9'000 en 2020. C'est la caisse réservée aux émoluments qui a fait l'objet de détournements. Cette caisse totalise les entrées d'argent faites par le personnel au guichet, tels que les émoluments pour les permis étrangers, les vignettes Celtor, la vente de cartes journalières CFF. Les recettes sont ensuite transférées dans la caisse principale et sont enfin comptabilisées par l'administrateur des finances.

Pour l'instant nous ne pouvons pas vous donner plus de détails car l'enquête pénale est en cours de procédure. Mais nous pouvons vous informer que la personne concernée a été licenciée avec effet immédiat. Nous avons déposé plainte contre elle et nous nous sommes porté partie civile dans le but de récupérer tout ou partie du montant volé. Nous avons informé la Préfecture, qui a accusé réception de noter écrit; nous avons annoncé le cas à notre assurance afin de solliciter une participation. Notre demande est en cours de traitement car il s'agit d'un sinistre complexe. Et nous allons mettre en place un SCI généralisé. Un système de contrôle interne est un instrument qui permet de vérifier que toutes les activités communales se déroulent correctement. Dans les faits, la plupart de ces contrôles se font déjà mais ne sont pas documentés. Un SCI recense tous les contrôles qui doivent être faits pour toutes les activités communales concernées par un élément financier.

Les membres du Conseil communal et de l'administration n'ont pas été heureux d'apprendre que de tels détournements d'argent aient pu avoir lieu au sein de notre commune. Nous ne pouvons que le regretter et nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que nous avons quelque part été négligents. Mais l'auteur d'un délit aura toujours plusieurs longueurs d'avance avant que son délit ne soit découvert. Dans chaque organisation il peut y avoir une personne malintentionnée. Malheureusement pour nous, ce n'est plus seulement une probabilité mais un fait avéré. Nous devons tout mettre en place pour que ce genre de faits ne se reproduisent plus. Nous vous donnerons des informations plus détaillées sur la façon dont cela a été fait une fois que l'enquête pénale sera close.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, informe au sujet des infrastructures scolaires. Il rappelle que, le 27 janvier 2020, le Conseil général a adopté une variante : la construction d'un nouveau bâtiment pour les 1H à 4H, la transformation/rénovation du collège de Malleray pour accueillir l'Ecole à journée continue, la rénovation de l'école primaire de Bévillard pour les plus grands cycles. Depuis, le travail est effectué directement avec les personnes impliquées dans le projet. Actuellement, c'est surtout la direction de l'école qui est sollicitée. Nous avons eu des contacts avec un aménagiste pour la construction d'un nouveau bâtiment. Nous avons un fonctionnement pragmatique. Nous prenons les personnes dont les compétences nous sont utiles selon l'avancée du dossier. Au niveau interne, j'assume la coordination du fait que je suis concerné par les finances et il y a aussi une personne de l'administration qui est nommée pour suivre ce dossier.

Nous avons donné un mandat au Bureau d'architecture Sandro Monti pour la conception d'un bâtiment qui sera situé à côté de la crèche et de l'école enfantine de la Maison de l'enfance. M. Monti s'était déjà occupé du premier projet. Il est parfaitement au courant et connaît nos attentes. Ce bâtiment sera construit par la Maison de l'enfance SA et ensuite loué à la commune. Pour le reste, nous donnerons un mandat à un bureau d'architecture pour la transformation/rénovation du Collège de Malleray ; la directrice de l'EJC sera sollicitée. Un autre mandat sera donné pour la rénovation de l'école primaire de Bévillard.

Les trois mandats octroyés doivent permettre au Conseil communal et au Conseil général d'avoir des projets suffisamment détaillés pour ensuite les soumettre à la population afin d'obtenir les crédits. On ne va pas donner des mandats pour toute la réalisation si on n'a pas les crédits. L'objectif c'est de soumettre tout le dossier au Parlement, puis au corps électoral, jusqu'à fin juin 2021. Le Covid nous a perturbés mais nous mettons actuellement la pression pour que cela se réalise. Nous établirons un montage financier avec différentes choses; avec certainement des

investissements et de nouvelles dépenses périodiques (location). L'idée est de présenter le tout globalement à la population, quand bien même ce sont des objets financiers différents. Il faut que le corps électoral ait le paquet entier pour se prononcer.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, informe au sujet du Covid-19. Je tiens à remercier l'administration et tout le personnel communal. Il a fallu s'adapter, respecter toutes les directives cantonales ou fédérales, et je remercie aussi le corps enseignant qui a su s'adapter. Je tiens à remercier aussi les bénévoles qui ont apporté leur aide, notamment pour la livraison à domicile. Nous avons eu du répondant. Ce fut une aide précieuse. Enfin je remercie mes collègues du Conseil communal; avec une telle pandémie on ne sait pas si on fait juste ou faux, on n'a pas d'exemple, mais on a eu, aussi pour cette période, un Conseil communal soudé.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jufer et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole à M. André Rothenbühler, conseiller communal.

M. André Rothenbühler, conseiller communal, informe au sujet du Plan d'aménagement local de Valbirse. La commune a reçu la troisième version d'examen préalable des services cantonaux où il y avait encore certaines réserves que nous avons pu lever. Nous pourrions enfin déposer ce PAL dans la procédure de dépôt public, qui aura lieu du 7 septembre au 9 octobre. Les séances de conciliation par rapport aux oppositions ont été planifiées le 29 octobre. On peut imaginer que ce plan pourra vous être soumis lors de la première séance du Conseil général de 2021.

Concernant le Plan d'affectation Pierre de la Paix, nous sommes prêts pour le mettre en dépôt public. Nous ne voulions pas mettre ces deux dossiers conséquents en dépôt public en même temps, si bien que ce Plan d'affectation sera en dépôt public du 12 octobre au 11 novembre avec des séances de conciliations les 25 et 26 novembre. Il faudra ensuite décider si cet objet vous sera soumis lors de la même séance du Conseil général ou lors de la suivante. C'est encore à discuter avec le Bureau du Conseil général.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. André Rothenbühler et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole à Mme Nadine Graber, conseillère communale.

Mme Nadine Graber, conseillère communale : Au sujet de la rénovation du hangar des pompiers et des travaux publics, notre mandataire, le bureau d'architecte, a pris beaucoup de retard. Si une partie peut lui être imputée, le reste est dû au choix de la variante bois qui implique l'obligation de s'assurer les services d'un bureau spécialiste en protection incendie. Celui-ci nous contraints d'améliorer les voies d'évacuation ainsi que d'ajouter une installation de détection. Nous nous attelons à corriger et finaliser le projet, ainsi qu'à chiffrer les éventuels surcoûts.

D'autre part, nous cherchons une solution pour le stockage des véhicules d'intervention des pompiers hors du hangar, pour le temps que dureraient les travaux. Après diverses recherches, la solution semble être l'aménagement d'une place provisoire à proximité du hangar et couverte par une halle cantine.

A la lumière de ces nouveaux éléments, nous devons désormais établir un calendrier prévisionnel des travaux que le bureau d'architecte devra respecter.

Dans les faits, les travaux démarreront début 2021.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Nadine Graber et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il redonne la parole à Mme Nadine Graber.

Mme Nadine Graber, conseillère communale : Au sujet du couvert de la Salle communale, ce couvert devait initialement être remplacé à l'identique. Mais, entre-temps, le Conseil communal a opté pour une variante en verre opaque, qui a obtenu l'aval du Service des monuments historiques. Nous en sommes actuellement au choix final des matériaux pour une réalisation, nous l'espérons, cet automne.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Nadine Graber et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il redonne la parole à Mme Nadine Graber.

Mme Nadine Graber, conseillère communale : En raison des mesures de protection et des exigences en rapport avec le Covid 19, la piscine a été fermée au public environ 3 mois. Durant cette fermeture, des révisions, des réparations, des tris et du rangement de matériel, jamais faits en 40 ans d'existence, ont été entrepris. Depuis le 10 juin 2020, elle a rouvert ses portes.

En outre, le Conseil communal a décidé de s'adjoindre les services d'un spécialiste en piscine afin de projeter les futures réparations des installations techniques de ce bâtiment.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Nadine Graber et demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt le point consacré aux informations du Conseil communal.

20. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jean-Paul Mercerat, Président, indique n'avoir reçu aucune motion, postulat, interpellation, question écrite.

21. Questions orales

01.0331 Propositions

M. Jean-Paul Mercerat, Président, indique avoir reçu une question orale. Il donne la parole à M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, pose sa question: Nous avons été informés il y a quelque temps déjà d'un mandat donné à des tiers pour analyser la dotation en personnel des différents départements administratifs et techniques de notre Commune. Le Groupe PBD-UDC souhaite obtenir des réponses aux questions suivantes :

Les résultats finaux de cette analyse sont-ils déjà connus du Conseil communal ? Dans le cas contraire, quel est le délai de réception prévu de ces résultats ?

Si c'est le cas, quelle est la teneur générale de ces résultats et quand ceux-ci seront-ils portés à la connaissance du Conseil général ?

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Sébastien Blanchard et donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire, indique que l'analyse a déjà eu lieu pour les services administratifs et le rapport est en cours de rédaction par l'association mandatée. Les résultats seront communiqués, mais la tendance est une légère sous dotation. Ce qui est en cours de rapport, c'est ce qui concerne les Services techniques, car ce ne sont pas les mêmes spécialistes qui le font. Pour rappel, l'activité des concierges ne sera pas étudiée.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Jacques-Henri Jufer.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, se déclare satisfait de la réponse.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, constate qu'il n'a pas reçu en début de séance la question que souhaite poser M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC. Mais il demande au plénum si M. Maxime Ochsenbein peut poser sa question orale.

DECISION : Le Conseil général accepte, à une large majorité, que M. Maxime Ochsenbein pose une question orale sans s'être préalablement inscrit.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, pose sa question : Nous nous questionnons sur la réorganisation des Services sociaux de l'Orval. Avant le mois de mars il a été fait état de nombreuses démissions au sein de ce service. Cette situation est-elle avérée ? Si oui, est-ce tenable sur le long terme et le service est-il en mesure aujourd'hui d'assurer un suivi de qualité pour le bon fonctionnement du service et le suivi des dossiers. Les services sont-ils en mesure d'assurer un accompagnement adéquat des bénéficiaires et des suivis des dossiers ?

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie M. Maxime Ochsenbein et donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale.

M. Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, indique qu'effectivement le service a enregistré pas mal de démissions de personnes qui souhaitaient quitter le SSCO pour d'autres horizons professionnels. Par rapport aux engagements, de tête, trois personnes ont commencé récemment et d'après le directeur du SSCO, la mise au courant se passe très bien car ces personnes avaient de l'expérience dans d'autres services sociaux. Ce qu'il faut ajouter, c'est que c'est une profession où il y a passablement de changements. Si vous souhaitez plus de précisions quant à l'ambiance ou à ce qui se passe au SSCO je peux volontiers en parler avec le directeur et vous transmettre les réponses une prochaine fois.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, remercie Mme Joëlle Braun Monnerat.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC, se déclare partiellement satisfait.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, indique encore que le secrétariat enverra prochainement aux membres du Conseil général des modèles vierges pour les interventions parlementaires. Ils ne sont pas obligatoires, mais le Bureau recommande leur utilisation pour les prochaines séances.

Le Président remercie les élus de leur participation à ce Conseil général très chargé. Il informe encore qu'au vu de la matière soumise par le Conseil communal, le Bureau du Conseil général a décidé à la majorité d'annuler la séance prévue le 21 septembre 2020. Celles du 19 octobre 2020 et du 23 novembre 2020 sont par contre maintenues, sous-réserve de décisions supérieures relatives au Covid.

Le Président rappelle que conformément au plan de protection il n'y a pas de verre de l'amitié ce soir.

Le Président clôt la séance et souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée.



Séance levée à 21h26

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président : Le Secrétaire : Le Secrétaire PV :

Jean-Paul Mercerat Thierry Lenweiter Michael Bassin